



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-335

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

SPIP / Direction des Ressources Humaines

R02-2021-12-09-00004 - ARRETES DELEGATION SIGNATURE (3 pages)

Page 3

SPIP

R02-2021-12-09-00004

ARRETES DELEGATION SIGNATURE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRE DE
L'OUTRE – MER
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION DE LA MARTINIQUE

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif aux délégations de signature des directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation,

Désignons pour signer les actes de procédure visés à l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale, concernant les deux antennes du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Martinique (Fort de France et Ducos) :

Madame Karène BONHEUR en sa qualité d'Adjointe à la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Martinique.

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure.

Fait à Fort de France, le 09 décembre 2021

Catherine GRIHAULT
Directrice du
**Service Pénitentiaire d'Insertion
et de Probation de la Martinique**

Copie pour information :

- Madame la Directrice interrégionale de la MSPOM
- Monsieur le Directeur du CP de Ducos
- Monsieur le Président du TGI de Fort de France
- Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Fort de France
- Mesdames les Vice-Présidentes chargées de l'application des Peines près le TGI de Fort de France
- Madame la Juge d'Application des Peines près le TGI de Fort de France
- Mesdames les substituts du Procureur de la République près le TGI de Fort de France

SPIP MARTINIQUE

2 rue Thélus LERO
Immeuble Saint Louis
97200 Fort de France
Tél : 05 96 48 49 95



www.justice.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRE DE
L'OUTRE – MER
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION DE LA MARTINIQUE

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif aux délégations de signature des directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation,

Désignons pour signer les actes de procédure visés à l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale, concernant les deux antennes du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Martinique (Fort de France et Ducos) :

Madame Marie PANTALONE, en sa qualité de Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, chef de l'antenne du milieu fermé de Ducos.

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure.

Fait à Fort de France, le 09 décembre 2021

Catherine GRIHAULT
Directrice du
Service Pénitentiaire d'Insertion
et de Probation de la Martinique

Copie pour information :

- Madame la Directrice interrégionale de la MSPOM
- Monsieur le Directeur du CP de Ducos
- Monsieur le Président du TGI de Fort de France
- Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Fort de France
- Mesdames les Vice-Présidentes chargées de l'application des Peines près le TGI de Fort de France
- Madame la Juge d'Application des Peines près le TGI de Fort de France
- Mesdames les substituts du Procureur de la République près le TGI de Fort de France

SPIP MARTINIQUE

2 rue Théus LERO
Immeuble Saint Louis
97200 Fort de France
Tél : 05 96 48 49 95



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE
MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE
L'OUTRE-MER
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE
PROBATION DE LA MARTINIQUE

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale,

Vu le décret n°2010-884 du 27 juillet 2010 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif aux délégations de signature des directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation,

Désignons pour signer les actes de procédure visés à l'article 712-8 du Code de Procédure Pénale, concernant les deux antennes du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Martinique (Fort de France et Ducos) :

Monsieur Christian ABARE en sa qualité de Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, chef de l'antenne du milieu ouvert de Fort de France.

L'identité et la qualité de la personne qui agit en vertu de la présente délégation, ainsi que l'identité et la qualité du signataire en titre et la date de la délégation seront systématiquement mentionnées dans chaque acte de procédure.

Fait à Fort de France, le 09 décembre 2021

Catherine GRIHAULT
Directrice du
Service Pénitentiaire d'Insertion
et de Probation de la Martinique

Copie pour information :

- Madame la Directrice interrégionale de la MSPOM
- Monsieur le Directeur du CP de Ducos
- Monsieur le Président du TGI de Fort de France
- Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Fort de France
- Mesdames les Vice-Présidentes chargées de l'application des Peines près le TGI de Fort de France
- Madame la Juge d'Application des Peines près le TGI de Fort de France
- Mesdames les substituts du Procureur de la République près le TGI de Fort de France

SPIP MARTINIQUE

2 rue Thélus LERO
Immeuble Saint Louis
97200 Fort de France
Tél : 05 96 48 49 95